Nations Unies S/2000/960



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 octobre 2000
Français
Original: anglais

Lettre datée du 5 octobre 2000, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Conformément aux dispositions de la résolution 689 (1991) du Conseil de sécurité et compte tenu de votre rapport daté du 27 septembre 2000 (S/2000/914), les membres du Conseil ont examiné la question de la liquidation ou du maintien de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) ainsi que ses modalités de fonctionnement.

J'ai l'honneur de vous informer que les membres du Conseil de sécurité souscrivent à votre recommandation de maintenir la MONUIK. Conformément à la résolution 689 (1991) du Conseil, ils ont décidé d'examiner à nouveau la question d'ici au 6 avril 2001.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Martin **Andjaba**

00-67726 (F) 051000 051000